

CCAS DE LA COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°2023-12

Convention de partenariat passée avec le Centre Educatif Dubreuil (Ville de Paris) pour la mise en place de de rencontres intergénérationnelles

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles et notamment son article R123-2,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2020-11 datant du 09 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à son Président,

Vu la convention de partenariat avec le Centre Educatif Dubreuil, établissement sous la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris, sis 13, rue de chartres 91400 Orsay, représenté par Madame Isabelle Malterre-Liban en qualité de Directrice du centre,

Considérant le souhait du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser des rencontres intergénérationnelles en direction du public sénior dans l'objectif de maintenir le lien social et de concourir au maintien de l'autonomie de ces derniers. Que, dans le cadre de ses missions et en concordance avec son projet éducatif, le centre éducatif Dubreuil s'inscrit dans ce projet d'organisation de rencontres intergénérationnelles,

Décide :

Article 1 - De signer la convention de partenariat avec le Centre Educatif Dubreuil, pour une mise en place de nos premières rencontres qui auront lieu une fois minimum par période scolaire en concertation entre les chefs de service, le coordinateur des résidences et les éducateurs.

Article 2 - Les dépenses correspondantes à l'organisation de ces rencontres seront imputées au compte du CCAS du budget principal de l'exercice 2023.

Article 3 - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion, et sera publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 5 - Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le **24 MARS 2023**

Par délégation du Conseil municipal
David ROS
Le président du CCAS



Certifiée exécutoire, compte-tenu
de la publication le :

24 MARS 2023

Direction commune
Centre Éducatif et de
Formation Professionnelle
Le Notre
Centre Éducatif Dubreuil
13, rue de chartres
91 400 Orsay
Tél : 01 64 86 14 50
Fax: 01 69 29 00 97

Ville de Paris
Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Convention de partenariat

Entre
Le Centre Éducatif Dubreuil
Mairie de Paris
13, rue de chartres, 91 400 Orsay
Représenté par Madame Isabelle Malterre- Liban
En qualité de Directrice

ET

Résidences Seniors Saint Laurent et la Futaie
20 avenue Saint- Laurent et 35 avenue de Paris 91400 ORSAY
Représenté par Monsieur David ROS
En qualité de président du Centre Communal d'Action Sociale

Contexte

Le Centre Éducatif Dubreuil est une Maison d'Enfants à Caractères Social (MECS), établissement non autonome de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, au titre de l'article L.222-1 du code de l'action sociale et des familles.

L'établissement accueille 17 jeunes filles, confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance, âgées de 11 à 18 ans. Dans le cadre de sa mission, l'établissement accompagne les jeunes dans leur projet individuel à savoir l'autonomie, l'estime de soi à travers le développement des compétences psychosociales.

Objet du partenariat

Ce partenariat a pour but de valoriser et de sensibiliser les jeunes filles à un public sénior, de permettre des rencontres intergénérationnelles à travers des ateliers jeux, musique, goûter partagé, de promouvoir le développement de compétences psychosociales (savoir être empathique, faire preuve d'habileté sociale, gérer ses émotions, avoir une pensée créatrice, avoir une pensée critique...). Il s'agit aussi via ces échanges, de permettre la transmission de mémoires entre générations.

Durée et fréquence

La présente convention est établie pour la période de *Février 2023 à Aout 2024*. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La fréquence de l'intervention se déroule de façon organisée entre les chefs de service, le coordinateur des résidences Séniors et les éducateurs. Après validation des responsables, elle aura lieu une fois minimum par période de vacances scolaire et sur des temps exceptionnels (fête, évènement mairie...). Les jours et heures sont modifiables, ils tiennent compte des disponibilités des personnes accueillis dans les résidences séniors, vu en amont avec le chargé de mission intergénérationnelle ; et des jeunes filles. Mme GOUBIOU, Mme SIMSEK, et Mme LISTA coordonnent les temps de prise en charge. Elles sont l'interface entre l'équipe et les responsables des Résidences Séniors.

Effectif

Toutes les jeunes filles peuvent bénéficier d'un temps de rencontre avec le public.

ENGAGEMENTS DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale s'engage de son côté :

- À respecter les termes de la présente convention ;
- A observer la plus absolue discrétion pendant et au-delà de la durée de sa mission ;
- À prévenir en temps utile son contact référent en cas d'empêchement ;
- À nous informer de toute difficulté rencontrée dans le cadre des rencontres.

ENGAGEMENT DU CENTRE

- À respecter le règlement institutionnel des établissements « Saint Laurent » et « la futaie ».
- À garantir le cadre et le respect des consignes fixées avant les interventions.
- A encadrer les jeunes filles pendant leur temps de présence au sein des établissements

Rupture de la convention

L'es établissements pourront mettre fin à cette convention à tout moment, sans préavis, si les services concernés l'estiment nécessaire pour le bon fonctionnement des accompagnements et dans l'intérêt des jeunes et résidents.

Le président du CCAS
ROS David

Pour le Centre Éducatif Dubreuil
Nom- Prénom

Fait le **24 MARS 2023** à Orsay,

Fait le _____ à Orsay,

Signature

Signature

